

**AIZAC - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 juin 2026**

Le cinq juin deuxmille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marie Christine SAUSSAC (Maire)

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Représentés : 2  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Pour : 11 Contre: 0 Abstention : 0  
  
Date de convocation : 26/05/2026

Présents : Marie Christine SAUSSAC, Lyliane BLONDEL, Alain DA ROLD, Georgette CRUS, Monique FAUCHIER, Cédric RAYE, Martine LEVIER, Alain VALENTIN, Lucette MOULIN

Représentés : Rémy BAUER représenté par Alain DA ROLD, Olivier DUBREUIL représenté par Monique FAUCHIER

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Monique FAUCHIER

**OBJET : Délibération délégué titulaire et suppléants - Élections sénatoriales**

**Délégué titulaire :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme SAUSSAC Marie Christine 11 voix (onze)

**- Mme SAUSSAC Marie Christine ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée déléguée titulaire en vue de l'élection des sénateurs**

**Délégués suppléants :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr BAUER Rémy 11 voix (onze)
- Mr DA ROLD Alain 11 voix (onze)
- Mme FAUCHIER Monique 11 voix (onze)

**ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Le Maire, Marie Christine SAUSSAC

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :  
En Mairie le 05/06/2026



**AIZAC - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2026**

Le trente avril deux mille vingt-six , à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marie Christine SAUSSAC (Maire)

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Représentés : 0  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Pour : 11 Contre: 0 Abstention : 0

Date de convocation : 24/04/2026

Présents : Marie Christine SAUSSAC, Rémy BAUER, Lyiane BLONDEL, Alain DA ROLD, Georgette CRUS, Olivier DUBREUIL, Monique FAUCHIER, Cédric RAYE, Martine LEVIER, Alain VALENTIN, Lucette MOULIN

Représentés :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Lyiane BLONDEL

**OBJET : Abroge et remplace la délibération DE 2026 029 - Affectation du résultat de fonctionnement - Service Eau et Assainissement de AIZAC 2025**

|  |           |
|--|-----------|
| Pour Mémoire   |           |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)                                       | 0,00      |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)                                      | 6 097,26  |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)                                      | 4 205,98  |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT  | 3 916,76  |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025                         | 10 014,02 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2025  | 10 014,02 |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   | 0,00      |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | 0,00      |
| Solde disponible affecté comme suit :  |           |
| Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)   | 1 614,02  |
| Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)                                | 8 400     |
| B. DEFICIT AU 31/12/2025   | 0,00      |
| Déficit résiduel à reporter - dépense 002  | 0,00      |

Le Maire, Marie Christine SAUSSAC

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En Mairie le 30/04/2026

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026  
Date de reception de l'AR: 18/06/2026  
007-210700035-DE\_2026\_036-DE  
A G E D I





**AIZAC - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 juin 2026**

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monique FAUCHIER (2ème Adjointe)

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 10

Pour : 10 Contre: 0 Abstention : 0

Date de convocation : 26/05/2026

Présents : Lyliane BLONDEL, Alain DA ROLD, Georgette CRUS, Monique FAUCHIER, Cédric RAYE, Martine LEVIER, Alain VALENTIN, Lucette MOULIN

Représentés : Rémy BAUER représenté par Alain DA ROLD, Olivier DUBREUIL représenté par Monique FAUCHIER

Absents excusés :

Absents : Marie Christine SAUSSAC

Secrétaire de séance : Alain DAROLD

**OBJET : Délibération sur le Compte Financier Unique - AIZAC 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 23/06/2026

Date de réception de l'AR: 23/06/2026

007-210700035-DE\_2026\_037-DE

A G E D I

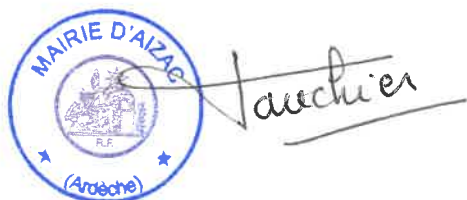
|                        | Dépenses<br>Fonctionnement | Recettes<br>Fonctionnement | Dépenses<br>Investissement | Recettes<br>Investissement | Total<br>Dépenses | Total Recettes |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------|----------------|
| Résultats<br>reportés  | 0,00                       | 12 000,00                  | 0,00                       | 30 199,68                  | 0,00              | 42 199,68      |
| Opérations<br>exercice | 190 754,62                 | 203 978,43                 | 59 830,66                  | 34 434,00                  | 250 585,28        | 238 412,43     |
| Total                  | 190 754,62                 | 215 978,43                 | 59 830,66                  | 64 633,68                  | 250 585,28        | 280 612,11     |
| Résultat de<br>clôture |                            | 25 223,81                  |                            | 4 803,02                   |                   | 30 026,83      |
| Restes à<br>réaliser   | 0,00                       | 0,00                       | 0,00                       | 0,00                       | 0,00              | 0,00           |
| Total<br>cumulé        | 0,00                       | 25 223,81                  | 0,00                       | 4 803,02                   | 0,00              | 30 026,83      |
| Résultat<br>définitif  |                            | 25 223,81                  |                            | 4 803,02                   |                   | 30 026,83      |

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La 2ème adjointe, Monique FAUCHIER

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :  
En Mairie le 05/06/2026



Date de transmission de l'acte: 23/06/2026  
Date de reception de l'AR: 23/06/2026  
007-210700035-DE\_2026\_037-DE  
A G E D I

**AIZAC - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 juin 2026**

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marie Christine SAUSSAC (Maire)

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Représentés : 2  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Pour : 11 Contre: 0 Abstention : 0

Date de convocation : 26/05/2026

**Présents** : Marie Christine SAUSSAC, Lyliane BLONDEL, Alain DA ROLD, Georgette CRUS, Monique FAUCHIER, Cédric RAYE, Martine LEVIER, Alain VALENTIN, Lucette MOULIN

**Représentés** : Rémy BAUER représenté par Alain DA ROLD, Olivier DUBREUIL représenté par Monique FAUCHIER

**Absents excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Monique FAUCHIER

**OBJET : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - AIZAC 2025**

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Pour Mémoire</b>  |                  |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)                                       | 0,00             |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)                                      | 12 000,00        |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)                                      | 9 000,00         |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>                                       | <b>13 223,81</b> |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025                         | 25 223,81        |
| <b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>   | <b>25 223,81</b> |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   | 0,00             |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | 0,00             |
| Solde disponible affecté comme suit :  |                  |
| affectation complémentaire en réserves (compte 1068)   | 15 223,81        |
| affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)                                | 10 000,00        |
| <b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>  | <b>0,00</b>      |
| Déficit résiduel à reporter - dépense 002  | 0,00             |

Le Maire, Marie Christine SAUSSAC

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :  
En Mairie le 05/06/2026



Date de transmission de l'acte: 23/06/2026  
Date de réception de l'AR: 23/06/2026  
007-210700035-DE\_2026\_038-DE  
A G E D I



**AIZAC - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 juin 2026**

Le cinq juin deux mille vingt-six , à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marie Christine SAUSSAC (Maire)

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 11

Présents : 9

Représentés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 11

Pour : 11 Contre: 0 Abstention : 0

Date de convocation : 26/05/2026

**Présents** : Marie Christine SAUSSAC, Lyliane BLONDEL, Alain DA ROLD, Georgette CRUS, Monique FAUCHIER, Cédric RAYE, Martine LEVIER, Alain VALENTIN, Lucette MOULIN

**Représentés** : Rémy BAUER représenté par Alain DA ROLD, Olivier DUBREUIL représenté par Monique FAUCHIER

**Absents excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Monique FAUCHIER

**OBJET : Délibération portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale dévaluation des charges transférées (CLECT)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant la candidature unique de Madame Marie Christine SAUSSAC ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : De désigner en qualité de représentant de la commune d'AIZAC au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Madame Marie Christine SAUSSAC, Maire

**Article 2** : Dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

**Article 3** : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Marie Christine SAUSSAC

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En Mairie le 05/06/2026



Date de transmission de l'acte: 23/06/2026

Date de réception de l'AR: 23/06/2026

007-210700035-DE\_2026\_039-DE

A G E D I

